Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 035-243500667-20251126-DEL_2025_239-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 novembre 2025

Date de convocation : 12/11/2025 **Date d'affichage :** 12/11/2025	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 37 28 31

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit novembre, à 19 Heures 00, à la Sens-de-Bretagne (Salle des Loisirs - rue de la Madeleine), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
GELY-PERNOT Aurore, VASNIER Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, ALMERAS Loïc, BERNABE Valérie, GUERIN Patrice, GORIAUX Pascal, DUBOIS Jean-Luc, MACE Marie-Edith, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, FERRAND Marc-Olivier, JAOUEN Claude, OBLIN Anita, HENRY Lionel, TAILLARD Yvon, BOUGEOT Frédéric, COUMAILLEAU Pascal, MASSON Josette, HAMON Carole, MOREL Gérard, SENTUC Véronique, LECONTE Yannick, BOURNONVILLE Noël, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal, BLAISE Laurence

Absents :
FOUGLE Alain, LOREE Michel, LEGENDRE Bertrand, LARIVIERE-GILLET Yannick, DESMIDT Yves

Absents ayant donné pouvoir :
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MESTRIES Gaëlle donne procuration à LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon
RICHARD Jacques donne procuration à MASSON Josette

Secrétaire de séance : Madame SENTUC Véronique

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 035-243500667-20251126-DEL_2025_239-DE

N° DEL_2025_239

Objet **Intercommunalité**

Bien Vivre Partout en Bretagne - Avenant à la convention

La convention Bien vivre partout en Bretagne, signée le 26 juin 2024 entre la Région Bretagne et le Val d'Ille-Aubigné prévoit une revoyure au cours de l'année 2025.

En annexe le compte-rendu du COPIL du 17 septembre. Suite aux différents échanges, les membres du COPIL proposent l'avenant disponible en annexe. Les modifications intègrent le retrait de certains projets et la réaffectation des crédits avec :
- une revalorisation de l'aide pour le projet d'Andouillé-Neuville : Réhabilitation, réaménagement d'un bâtiment enfance et culture
- L'intégration de 3 nouveaux projets :
  Commune de Saint-Gondran - Création d'une salle multifonctions située à proximité du city-stade
  Commune de Saint-Aubin d'Aubigné - Extension de la médiathèque
  Commune de Vieux-Vy-Sur-Couesnon - Extension et rénovation de l'école

Il vous est proposé de valider la proposition d'avenant à la convention Bien vivre partout en Bretagne avec la Région Bretagne.

Vu la délibération n° 23_DIRAM_02, en date du 29 juin 2023, approuvant le cadre des conventions « Bien vivre partout en Bretagne 2023-2025 » et donnant délégation à la Commission permanente pour approuver chacune des conventions,

Vu la délibération n° 24_0403_02 de la Commission permanente du Conseil régional en date du 08 avril 2024 approuvant le projet de convention Bien Vivre partout en Bretagne ;

Vu la délibération n° DEL_2024_128 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Val d'Ille - Aubigné en date du 09 avril 2024 approuvant les termes de la présente convention et autorisant le représentant de l'EPCI à la signer ;

Vu les modalités de la convention Bien Vivre partout en Bretagne signée le 26/06/2024 et notamment son article article 6 prévoyant la révision de la dite convention,

Vu le Comité de pilotage du 18/09/2025,

Vu le projet d'avenant n°1 annexé à la présente,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**
Pas de participation : 1
GELY-PERNOT Aurore

VALIDE la proposition d'avenant à la convention Bien vivre partout en Bretagne avec la Région Bretagne.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique
Le 26/11/2025
Le/la secrétaire de séance,
Madame SENTUC Véronique

Le *26/11/2025,*
Le Président,
Claude Jaouen

